



Direction générale de
l'environnement
Direction de l'énergie

EN-VD-4

Justificatif énergétique
Installations de ventilation
Objet de compétence cantonale

Commune : Morges

N° parcelle : 281

Objet : Aménagement d'un restaurant - White Horse

Installation (→ si plusieurs installations, utiliser plusieurs formulaires)

Désignation : Ventilation cuisine
Genre/type d'installation : Simple flux avec récupération de chaleur sur l'air extrait
Air recyclé : non oui (→ joindre le schéma de principe)
Débit maximum : 4600 m³/h d'air fourni 4600 m³/h d'air repris
Surface ventilée : 67.2 m²
Chauffage de l'air : non oui → comment ? _____

Récupération de chaleur (RC) (article 35 RLVLEne)

Technique de récupération : Echangeur de chaleur à fluide intermédiaire
performance du récupérateur : 75 % (≥ 70 %)

Cas spéciaux : simple flux maximum 1'000 m³/h d'air repris (total par immeuble)
 maximum 500 heures de fonctionnement annuel
 utilisation de la chaleur de l'air repris par : _____

Installation de refroidissement et/ou d'humidification

Humidification : non oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)
Refroidissement : non oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)

Rideau d'air chaud

Rideau d'air chaud : non oui ↓
 présence d'un sas d'entrée
 énergies renouvelables uniquement employées

Références normatives

Norme SIA 382/1, édition 2007

Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

Signatures	Justificatif établi par :	A REMPLIR PAR LE CANTON
Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise	FM TEK Sarl Route du Chasseur 30bis 1008 Prilly	Le justificatif est certifié complet et correct
Responsable, tél. Adresse mail :	Y.Gavillet-0768306799-ygavillet@fntek.ch	
Lieu, date, signature :	Prilly, le 21.01.2021 FM TEK Sarl Route du Chasseur 30 bis 1008 Prilly	

TVA: CHE 367.287.368